

## **COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT** État de Vaud

POLLUTION DES SOLS AUX DIOXINES DANS LA RÉGION LAUSANNOISE

### **Le Canton et la Ville de Lausanne unissent leurs forces pour lancer sans délai les travaux d'assainissement**

**L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne se sont entendus sur le préfinancement de plus de 1600 investigations techniques et des travaux d'assainissement de 15 sites prioritaires concernés par la pollution aux dioxines dans la région lausannoise. Cet accord permet de lancer sans délai une première étape d'assainissements et d'investigations tout en construisant une stratégie sur le long terme pour la mise en œuvre de l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés.**

L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont conclu un accord pour démarrer les travaux d'investigations techniques et d'assainissements prioritaires sur les sites potentiellement concernés par un assainissement en région lausannoise. Par le biais d'une convention, les autorités cantonales et communales se sont accordées sur un préfinancement afin d'initier rapidement une première étape des procédures d'assainissement selon l'ordonnance fédérale sur les sites contaminés (OSites), ainsi que des travaux d'investigations sur l'ensemble du périmètre concerné par la pollution aux dioxines.

L'objectif est d'agir sans délai tout en construisant une stratégie à long-terme. Pour les autorités, il s'agit aussi de respecter les échéances prévues dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), qui a introduit récemment le principe d'une indemnisation, par un Fonds fédéral OTAS, jusqu'à 40% des coûts imputables aux investigations et aux assainissements des sites pollués, sous condition que les investigations soient achevées avant le 31 décembre 2032 et que les assainissements soient terminés avant le 31 décembre 2045.

#### **Une stratégie structurée et ambitieuse**

Cette première étape de mise en œuvre de l'OSites doit se déployer sur les quatre prochaines années. Elle repose sur une stratégie en trois volets avec, en parallèle, la

réalisation d'investigations de plus de 1600 parcelles publiques et privées potentiellement concernées par un assainissement.

Le premier volet se concentre sur les endroits prioritaires, c'est-à-dire les lieux accueillant des enfants (écoles, crèches, services de garde, aires de jeux, etc.) se situant dans le périmètre le plus pollué, soit une quinzaine de sites. Les autorités cantonales et communales souhaitent lancer les travaux d'investigation et d'assainissement dès le premier semestre 2026 sur ces terrains prioritaires.

Le second volet consiste en la réalisation d'investigations sur un périmètre pilote représentatif des différents niveaux de pollution, afin d'évaluer de manière fine les besoins d'assainissement en fonction des usages du sol. L'objectif est d'affiner la stratégie générale d'assainissement en collectant des données utiles pour juger de la proportionnalité des mesures et améliorer leur efficacité. Ce périmètre pilote englobe les quartiers de la Pontaise, de la Borde et du Palais de Beaulieu et inclut plus d'une centaine de parcelles publiques et privées aux usages variés (zones d'habitation, structure d'accueil pour enfants, parcs, etc.). Sur ce périmètre, les autorités cantonales et communales souhaitent entamer les investigations dès mi 2026.

Enfin, le troisième volet consiste à profiter des projets de construction impliquant des mouvements de matériaux terreux dans le périmètre pollué pour demander aux propriétaires de réaliser des investigations. En fonction du taux de pollution et de l'utilisation des terrains, des assainissements pourraient être alors exigés.

### **Une collaboration étroite entre le Canton et la Ville**

Pour avancer rapidement avec ces premiers assainissements et les investigations sur plus de 1600 parcelles, les autorités ont conclu un accord de préfinancement qui fait l'objet d'une convention. Celle-ci précise les montants investis et la répartition des tâches de cette première étape de mise en œuvre de l'OSites. Les frais d'assainissement des sites prioritaires de CHF 5,2 mio seront assumés par la Ville de Lausanne, tandis que les investigations seront financées par le Canton pour un montant estimé à CHF 3,5 mio. Cet accord de préfinancement précise aussi que les parties s'engagent à collaborer étroitement et à coordonner l'exécution des mesures. Il ne préjuge pas de la répartition finale des coûts.

### **Un engagement fort pour la santé et l'environnement**

Avec cette décision, le Canton et la Ville de Lausanne s'engagent dans des travaux importants et nécessaires pour préserver l'environnement et protéger la santé de la population sur le long terme. Il s'agit de remédier à une situation héritée du passé. Conscientes que les enjeux de pollution environnementale constituent un des défis du XXI<sup>e</sup> siècle, les autorités cantonales et communales sont déterminées à collaborer étroitement et à continuer de communiquer en toute transparence avec la population, tout en augmentant les connaissances scientifiques tant d'un point de vue de la santé que de l'environnement.

Documentation :

L'ensemble des cartes mises à jour (recommandations sanitaires, gestion des matériaux terreux et besoin d'investigations complémentaires) est disponible sur

[www.vd.ch/sols-dioxine](http://www.vd.ch/sols-dioxine)

Ligne téléphonique et adresse de contact :

Une adresse spécifique ([info.dioxine\(at\)vd.ch](mailto:info.dioxine(at)vd.ch)) et une ligne téléphonique (021 316 40 30) sont à disposition de la population. La ligne téléphonique est ouverte le lundi de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 8h30 à 11h30.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 janvier 2026

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat, [021 316 86 23](tel:0213168623)

DJES, Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 45](tel:0213164345)

Natacha Litzistorf, conseillère municipale, directrice du logement, de l'environnement et l'architecture, Ville de Lausanne, [079 647 99 85](tel:0796479985)

**LIEN(S)**

[Présentation de la conférence de presse du 15 janvier 2026](#)